

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 30 mars 2021 à 15h par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Est absent : Le conseiller, M. Michel Proulx

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

En raison des risques toujours présents face à la COVID-19 et la recrudescence de cas positifs actuellement, cette séance se fera à huis clos et sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2021-03-104 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 comme suit:

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

2. Ressources matérielles et immobilières

2.1 Acquisition d'une partie du lot 2 047 948 pour la construction d'une future école

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2021-03-105 Acquisition d'une partie du lot 2 047 948 pour la construction d'une future école
Projet 2017-600-19

ATTENDU la lettre reçue en date du 31 août 2020 du Centre de services scolaire des Trois-Lacs annonçant le versement, par le ministère de l'Éducation, d'une somme pour la réalisation d'un projet d'ajout d'espace pour la formation générale;

ATTENDU QUE cette somme permet la construction d'une école primaire de 26 classes à Les Cèdres conditionnellement à ce que la Municipalité confirme la disponibilité d'un terrain sur son territoire, et ce en conformité des critères exigés ;

ATTENDU les conclusions du rapport de la firme BC2 sur l'inventaire de tous les espaces pouvant recevoir une école primaire et identifiant le terrain visé ;

ATTENDU la volonté du Centre de service scolaire des Trois-Lacs à implanter une école primaire sur le terrain visé ;

ATTENDU l'engagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à modifier son schéma d'aménagement pour permettre une école sur le terrain visé au rapport de BC2 ;

ATTENDU la demande d'exclusion du terrain visé présentement en phase d'analyse auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU les pourparlers entre la Municipalité et 2319-0887 Québec Inc. pour l'acquisition du terrain visé désigné comme le lot 2 047 948 partie;

ATTENDU QUE la promesse d'achat contient l'ensemble des conditions visant à garantir l'implantation de l'école primaire sur le terrain visé ;

ATTENDU QUE dès les conditions de la promesse d'achat remplies, la Municipalité procédera à l'acquisition du terrain visé et à son financement en totalité par le surplus accumulé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, la promesse d'achat pour un immeuble comprenant une partie du terrain connu comme une partie du lot 2 047 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil contenant une superficie 38 500 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux citoyens

Début de la période : aucune question

Fin de la période de questions : aucune question

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2021-03-106 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 15h17.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier